

## Note organisationnelle pour la continuité du service dans le cadre du COVID-19 au sein de l'Association "le Clos du Nid"

*Critère de diffusion : à tout le personnel*

*Marvejols, le 17 mars 2020*

Madame, Monsieur,

### 1- Mesures barrières et de protection :

Les visites des personnes extérieures aux établissements sont interdites jusqu'à nouvel ordre. Des exceptions peuvent être accordées, dans les cas très limités, comme par exemple la fin de vie ou les troubles du comportement liés à l'absence de visite des proches.

Les établissements et les personnels se conforment aux mesures barrières recommandées par le gouvernement à savoir : distance de sécurité, lavage régulier des mains au savon. Dans la mesure du possible, du gel hydro-alcoolique est mis à disposition, à l'entrée des services, des personnels et des résidents.

Compte tenu de la situation et conformément à la doctrine gouvernementale le port des masques est réservé aux résidents avec des cas avérés de COVID-19 ou étant symptomatiques et aux professionnels présentant des symptômes évocateurs ainsi qu'aux personnels asymptomatiques qui seraient en contact avec ces résidents.

### 2- Ressources Humaines

Les personnels du médico-social sont des personnels indispensables à la vie de la nation et à ce titre ils bénéficient des dérogations nécessaires pour circuler. Les **attestations** sont à télécharger sur le site du Ministère de l'Intérieur. Elles sont à signer chaque jour par vos soins et sont valables 24 heures. En outre, votre Employeur vous fournira un **justificatif de déplacement professionnel à durée permanente** justifiant de vos déplacements et de vos fonctions.

**Siège social**  
Quartier de Costevieille 48100 Marvejols  
Tél. : 04.66.32.03.11  
Email : contact@closdunid.asso.fr  
www.closdunid.asso.fr

Vous devez l'avoir sur vous avec l'attestation de 24 heures. Ces deux documents sont indispensables pour circuler.

Vous devez vous munir des deux. En cas de difficulté, votre chef d'établissement ou la Direction Générale prendra contact avec les forces de l'Ordre.

Les personnels qui relèvent d'établissements qui seraient fermés ou dont l'activité serait réduite sont placés en position d'autorisation d'absence rémunérée. Même s'ils restent chez eux, ils sont en position de sujétion et mobilisable à tout instant et doivent rester disponible.

Ils constituent une réserve que la Direction Générale pourra utiliser dans le cadre de la solidarité associative pour renforcer les établissements qui, connaîtraient un fort absentéisme.

Les personnels médico-sociaux peuvent bénéficier de facilité pour la garde d'enfants mise en place par la Préfecture dans le cadre du dispositif COVID-19 (s'adresser au Service des Ressources Humaines).

Les établissements peuvent passer en 12 heures, conformément aux accords d'entreprise, si la situation le nécessite. La direction de l'établissement prend la décision, en accord avec la Direction Générale, et après information des représentants du personnel de l'établissement.

Par souci de réduire les contacts, il a été décidé en concertation avec les organisations représentatives, que les réunions ordinaires des IRP seraient suspendues jusqu'à nouvel ordre. En revanche une cellule de crise constituée de la Direction Générale et de 6 délégués des syndicats représentatifs est instituée. Elle se réunit, par téléphone ou physiquement, toutes les semaines jusqu'à la fin du COVID 19 et fait remonter les difficultés ou les questions que cette situation particulière fait surgir.

Cependant, il est toujours possible de susciter des CSSCT extraordinaires ou un CSE Central extraordinaire si la nécessité le commande à la diligence des directions d'établissements, de la Direction Générale, ou des représentants du personnel, chacun dans leur rôle et à leur niveau.

Dans cette situation exceptionnelle, je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous afin de préserver nos résidents et la santé de tous par le respect des consignes sanitaires.

Patrick JULIEN

Directeur Général

 **Siège social**  
Quartier de Costevieille 48100 Marvejols  
Tél. : 04.66.32.03.11  
Email : contact@closdunid.asso.fr  
www.closdunid.asso.fr